

A l'issue du TIJV qui a eu lieu les 17 et 18 juin 2017 à Super-Besse, vous trouverez ci-après la liste des sélectionnés par département et le programme des 01 et 02 juillet 2017.

[Allier](#)

[Cantal](#)

[Haute Loire](#)

[Puy-de-Dôme](#)

## HORAIRES

Retraits des dossards : samedi 01 juillet de 11h00 à 12h00

Trial : briefing à 12h15 , épreuve de 12h30 à 14h30

XC : samedi 1 juillet reconnaissance à partir de 15h00

16h00 benjamines et minimes filles. Pour les benjamines 1 petit tour et 2 grands tours, pour les minimes filles 1 petit tour et 3 grands tours

16h45 benjamins 1 petit tour et 2 grands tours

17h30 minimes garçons 1 petit tour et 3 grands tours

18h15 cadettes et cadets 1 petit tour et 4 grands tours

**DH : reconnaissance uniquement à pieds le samedi**

9h00 à 10h00 le dimanche 02 juillet reconnaissance

1<sup>ère</sup> manche 10h00

2<sup>ème</sup> manche 11h30

**Encadrant obligatoire pour la liaison**, équipement de dh obligatoire pour la reconnaissance et pour les encadrants si ils empruntent le parcours de dh

1 reconnaissance est obligatoire en vélo (pose de gommettes sur les plaques)

## Modalités d'inscription

Etre sélectionné par son comité et confirmer sa présence au responsable de son comité

Avoir participé à son TIJV

Inscription 10 euros, à donner à son référent de comité en chèque à l'ordre du Vélo club de Bresse ou en espèce

Chaque comité doit fournir un arbitre (personne connaissant le règlement) pour le trial et une personne pour aider pour la descente et le xc

Le référent du comité doit envoyer un mail de confirmation de présence des pilotes le mercredi 28/06 au plus tard à Jean Michel Falgoux [jean-michel.falgoux@wanadoo.fr](mailto:jean-michel.falgoux@wanadoo.fr). Merci d'indiquer également le nom de la ou les personnes qui vont aider le club de super Besse durant ce week end.

Petit rappel sur le règlement pour le trial (on se sert du règlement tijv et trjv 2017)

- Pédales plates obligatoires
- En cas de survol de flèche, pas de pénalité mais la porte n'est pas validée
- Reconnaissance à pieds 5min par groupe
- Groupe de passage et ordre des zones imposés (comité réunis)
- Pas le droit de conseiller le pilote en course
- Une porte est tentée lorsque les 2 axes sont passées, elle est validée si il n'y pas d'appui
  
- Le bonus est validé si au moins 3 portes ont été tentées
- Une porte est engagée lorsque l'axe de roue (avant ou arrière) a franchi les flèches, si la porte est juste engagée, les come back sont autorisés
- Si une porte est prise à l'envers, on sort et on perd son bonus